



présentation établie par le Jumelage de Viroflay

Compétences des Institutions de l'Union européenne

03/12/2024

Le Conseil européen : il représente les Etats membres et réunit à Bruxelles 4 fois par an les 27 chefs d'État ou chefs de gouvernement de l'Union européenne. Il décide des grands chantiers européens, donne les impulsions nécessaires et définit les orientations politiques.



le Conseil des Ministres de l'Union européenne

(**Conseil de l'Union européenne**, officiellement appelé **le Conseil**)

Il représente les gouvernements des pays membres. Présidence tournante tous les 6 mois. Le Conseil se réunit à Bruxelles ou à Luxembourg. C'est là que les décisions importantes sont prises par les ministres compétents dans l'un des 85 domaines concernés.



La Commission européenne : elle défend l'intérêt général de l'Europe, gardienne des traités, vérifie le respect de la concurrence, que le budget voté est correctement dépensé. Elle négocie les accords commerciaux avec le reste du monde. Elle se réunit chaque semaine à Bruxelles, dans le bâtiment Berlaymont. Un(e) Président(e) -Ursula Von der Leyen- et 27 commissaires (1 par Etat membre) sont nommés pour 5 ans par le Conseil européen. Chacun est chargé d'un domaine précis. Le Parlement veille à l'absence de conflit d'intérêt concernant les commissaires.

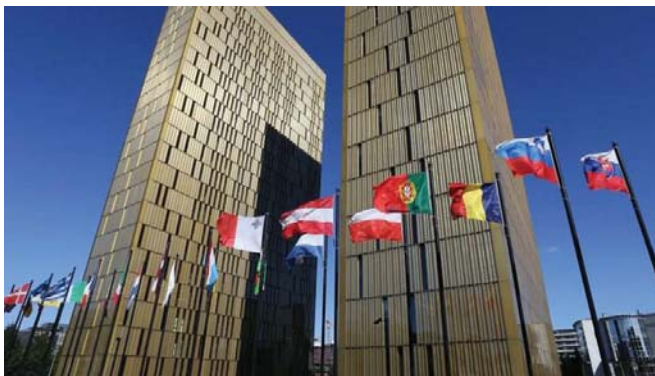


Le Parlement européen : voix des citoyens avec 720 députés.

Le Parlement vote les textes présentés par la commission européenne et adopte le budget de l'Union. Il siège à Strasbourg (une session par mois), mais se réunit souvent à Bruxelles. Chaque Parlement national transpose dans la loi de son pays les directives européennes adoptées.



La Cour de Justice de l'UE (CJUE) : 27 juges. Siège à Luxembourg. Elle tranche les querelles entre l'UE et les gouvernements. La CJUE peut infliger des sanctions financières si le droit européen n'est pas respecté.



Le Médiateur européen (Ombudsman) est une institution, élue par le Parlement Européen, instance de médiation entre les citoyens et les institutions européennes, dont le siège est à Strasbourg. Il est saisi pour des cas de « mauvaise administration » ou de discrimination face aux législations européennes. Chaque citoyen peut recourir aux services de l'administration du Médiateur européen.



Les compétences de l'Union Européenne sont définies par des traités dans lesquels les Etats ont transféré des pouvoirs précis à l'Union européenne : libre circulation des biens et des personnes, disparition des droits de douane, aide financière aux agriculteurs (PAC), pêche dans les eaux européennes, aides aux territoires (FEDER, fonds social européen, fonds de cohésion, fonds pour une transition juste), action climatique, santé, culture, défense.

Le principe de **subsidiarité** exclut l'intervention de l'Union européenne lorsqu'une question peut être réglée efficacement par les États membres eux-mêmes au niveau central, régional ou local.

Institutions indépendantes de l'Union Européenne :

Conseil de l'Europe : créé en 1949. Il siège dans le Palais de l'Europe, à Strasbourg. Il comprend 46 Etats membres.

Missions : protection des droits de l'homme, renforcement de la démocratie et prééminence du droit en Europe. Progrès social, attachement aux valeurs de paix, de justice et de coopération internationale.

Le conseil crée des normes, chartes et conventions destinées à faciliter la coopération entre les pays membres.

Assemblée de 324 membres + ministres des affaires étrangères (présidence tournante 6 mois) .



La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Elle siège à Strasbourg. 46 juges pour 46 Etats membres. Elle fait respecter la Convention sur les Droits de l'Homme, qui protège le droit à la liberté de penser et d'expression, le droit à la sécurité et à la vie privée. Elle interdit la torture, la peine de mort, la discrimination, l'esclavage.

La France reconnaît sa compétence depuis 1981.



La Banque Centrale Européenne (BCE) à Francfort.

Elle contrôle le système bancaire européen. Indépendante, elle ne reçoit aucune instruction.

Elle a sauvé la zone euro en 2012 en prêtant aux banques.



v3 du 03.12.2024 – Claude Perrin

Illustrations Rodrigo Montanha